

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 décembre 2011 à 19 h  
800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, maire  
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill  
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie  
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques  
M. Richard Deschamps, conseiller désigné  
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement  
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe par intérim et directrice des Services administratifs, du Greffe et des Relations avec les citoyens  
M. Claude Dubois, directeur adjoint des Travaux publics  
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social  
M. Marc Labelle, directeur par intérim de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises  
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications  
M. Francis Brodeur, superviseur du poste 21 du Service de police

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 49, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure- période d'intervention du public**

- Aucune dérogation

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 445, rue Saint-Paul Est - Autoriser l'usage « résidence de tourisme » : intervenante : Christine Caron : nombre de gîtes touristiques dans le Vieux-Montréal;
- 800, boulevard De Maisonneuve Est, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel »

---

**CA11 240699**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2011 en ajoutant les points suivants :

- 20.28 Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 500 \$ à l'organisme L'Itinéraire;
- 20.29 Autoriser une affectation de surplus de 20 000 \$, approuver la convention avec Société de développement commercial du Village pour l'installation de décorations pour la période hivernale et accorder une contribution de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.04

---

**CA11 240700**

**Période de questions du public – Durée - fixation**

Attendu que le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de question du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus de personnes inscrites :

Il est proposé par François Robillard

appuyé par Richard Deschamps

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.05 1110858015

---

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Louis Jubinville

- Sécurité au coin du boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Guy

Madame Christine Poulin

- Sécurité au coin du boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Guy

Monsieur Mario D'Astous

- Parc Serge-Garant

Madame Lucette Leclerc

- Logement social

Monsieur Leonardo Sa

- Projet de la STM : poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro dans le parc Ontario au coin Logan et Champlain

Monsieur André Querry

- Fonds compensatoire pour logement social

Monsieur Benoît Deschênes

- Remerciement au commandant de police Gagnon pour une intervention rapide dans son commerce
- Déploire le manque de décorations de Noël

Madame Lise Béland

- Parc Charles-S.-Campbell
- Réglementation pour la circulation des camions rue Sainte-Catherine

Monsieur Daniel Godbout

- Éclairage aux parcs Serge-Garant et de l'Espoir
- Déploire la sollicitation faite par les itinérants ou les organismes communautaires

Monsieur Roland Courtois

- Propreté sur la rue Summerhill

Madame Anne-Marie Eudes

- Propreté sur la rue Summerhill

Monsieur Richard Burnett

- Dénonce les problèmes de sécurité et le manque d'éclairage aux parcs Serge-Garant et Émilie-Gamelin

Monsieur Gabriel Clairet

- Circulation routière à proximité du CHUM
- Audience public du CHUM : plan de circulation

Monsieur Roger Galipeau

- Propreté du terrain au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jean
- Terrain de stationnement légal au coin de la rue Saint-François-Xavier et la rue de l'Hôpital
- Trottoirs sur la rue Saint-François-Xavier entre la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Paul

Monsieur Robert Hajaly

- Réponse à sa requête sur la Tour Avenue des Canadiens

- Holt Renfrew Store

Monsieur Gaétan Auger

- 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal

---

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 35. Les 16 personnes inscrites ont été entendues.

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

Les interventions du maire Gérald Tremblay ont trait, en autres, aux points suivants :

- Renouvellement des conventions de soutien aux organismes du milieu
- Hommage aux nombreux organismes et aux centaines de personnes qui contribuent à faire du centre-ville un milieu de vie plutôt exceptionnel
- Reconnaissance hors frontière de la Ville de Montréal comme métropole pacifique, sécuritaire, progressiste, inclusive, accueillante et ouverte sur le monde
- Remerciements et vœux à la direction et à tous les employés de l'arrondissement ainsi qu'à leur famille
- Élaboration des plans de la rue Ontario pour réaliser les travaux le plus rapidement possible

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciement à M. Auger pour ses propositions concernant l'ouverture sur le fleuve
- Investissement de 2,5 M\$ par année pendant 10 ans pour la mitigation dans Sainte-Marie

Les interventions du conseiller François Robillard ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciements à M. Auger pour sa présentation : création d'un parc à l'est de la rue De Lorimer et mise en valeur du pont Jacques-Cartier
- Qualité de la réflexion lors de la rencontre sur le PPU quartier des spectacles - Pôle du quartier latin
- Remerciements du travail des fonctionnaires des Travaux publics et de l'Urbanisme
- Souhais aux employés de l'arrondissement : bonnes Fêtes et repos

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Installation de dos d'âne
- Prioriser les travaux pour la rue Redpath-Crescent
- Projet du 1250, avenue des Pins – plan d'action concernant la fuite d'eau
- Équipe des Travaux publics pour les décorations dans l'arrondissement
- Remerciements tous les collègues de la Direction
- Remerciement pour le travail de coordination avec à M. André Lavallée
- Félicitations pour la production du document Ça scintille!
- Souhais : Joyeux Noël et Bonne année 2012

Les interventions du conseiller Richard Deschamps ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Travaux sur rue Sherbrooke ont été faits pendant les nuits du 8 au 9 décembre
- Autres travaux de stratification à venir sur Maisonneuve, Sherbrooke, Guy et Papineau
- Demande aux services centraux que les travaux de la rue Redpath-Crescent soient prioritaires
- Remerciements à M. Dubois et l'ensemble des Travaux publics pour les améliorations des opérations de déneigement

Les interventions du conseillère Jocelyn Ann Campbell ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Salutation pour l'approche de collaboration et de concertation dans Ville-Marie

- Remerciements à l'équipe de l'arrondissement et les organismes du milieu et partenaires
- Plan ciblé sur l'itinérance et la santé mentale

---

**10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement**

Aucun document.

---

**CA11 240701**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240702**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 novembre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.08 1110858031

---

**CA11 240703**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 novembre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.09 1110858032

---

**CA11 240704**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 6 décembre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 6 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.10 1110858037

---

**CA11 240705**

**Approuver le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

12.01 1113105006

---

**CA11 240706**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240707**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 95 \$ à Styl'Afrique Coop**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, et à même le budget de fonctionnement, une contribution au montant de 95 \$ à Styl'Afrique Coop;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.01 CTA1114206060

---

**CA11 240708**

**Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$, approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie pour le projet Femmes en action et accorder une contribution de 10 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie pour le projet Femmes en action;

D'accorder à cette fin une contribution de 10 000 \$;

D'affecter une somme de 10 000 \$ provenant des surplus libres pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.02 CTA1113857006

---

#### **CA11 240709**

**Modifier la résolution CA11 240578 afin de remplacer le nom du bénéficiaire identifié comme Tshakapesh par celui de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal**

Attendu que lors de la séance du 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA11 240578 accordant une contribution de 25 000 \$ à l'Institut Tshakapesh pour la réalisation de l'exposition Onze nations;

Attendu que le bénéficiaire identifié comme l'Institut Tshakapesh est dans l'impossibilité de réaliser l'événement tel que convenu :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De modifier la résolution CA11 240578 afin de remplacer le nom du bénéficiaire identifié comme l'Institut Tshakapesh par la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la réalisation de l'exposition Onze nations;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.03 CTA1110141022

---

**CA11 240710**

**Autoriser une affectation de surplus de 2 858,38 \$ et accorder une contribution de 2 858,38 \$ au Comité social Centre-sud pour la réfection de la chambre de congélation attenante à la cuisine communautaire**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder une contribution de 2 858,38 \$ au Comité social Centre-sud pour la réfection de la chambre de congélation attenante à la cuisine communautaire;

D'affecter une somme de 2 858,38 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.04 CTA1112813010

---

**CA11 240711**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 850 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à l'Association des résidants de la place Victor-Hugo;
- 250 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 1 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 1 500 \$ à Montréal Centre-Sud;
- 600 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 3 850 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.05 CTA1114206061

---

**CA11 240712**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 132,15 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 400,00 \$ au Comité des orphelins victimes d'abus (COVA);
- 400,00 \$ au Service à la famille chinoise du Grand Montréal;
- 450,00 \$ au Centre de soir Denise-Massé;
- 250,00 \$ au Centre communautaire et culturel chinois de Montréal;
- 300,00 \$ à l'Association des locataires et loisirs 1100;
- 232,15 \$ à Coup de pouce;
- 300,00 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal;
- 500,00 \$ au Club de patinage de vitesse de Montréal Centre-Sud;
- 300,00 \$ à Place Vermeil;

D'imputer cette dépense totale de 3 132,15 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.06 CTA1114206062

---

**CA11 240713**

**Modifier la résolution CA10 240517 afin de diminuer à 9 116,99 \$ la contribution à l'Association les Chemins du Soleil inc. dans le cadre du projet de surveillance de la patinoire du parc des Vétérans durant la saison hivernale 2010-2011**

Attendu que lors de la séance du 12 octobre 2010, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA10 240517 accordant une contribution de 10 015 \$ à l'Association les Chemins du Soleil inc. pour le projet de surveillance de la patinoire du parc des Vétérans durant la saison hivernale 2010-2011;

Attendu que les dépenses réelles pour la gestion de cette programmation ont été moindres que celles prévues :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De modifier la résolution CA10 240517 afin d'ajuster à 9 116,99 \$ la contribution à l'Association les Chemins du Soleil inc. dans le cadre du projet de surveillance de la patinoire du parc des Vétérans durant la saison hivernale 2010-2011;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.07 CTA1100173004

---

#### **CA11 240714**

**Approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec la Corporation du centre Jean-Claude-Malépart pour la gestion et l'opération d'une installation aquatique et l'entretien sanitaire, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 336 862,20 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 336 862,20 \$ pour les années 2013 et 2014**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec la Corporation du centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes gestion et opération d'une installation aquatique et entretien sanitaire;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2012, des contributions de 279 622,20 \$ pour le programme gestion et opération aquatique et de 57 240 \$ pour le volet entretien sanitaire pour un total de 336 862,20 \$;

De prévoir pour les années 2013 et 2014 un montant de 336 862,20 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.08 CTA1114105003

---

#### **CA11 240715**

**Autoriser une affectation de surplus de 30 000 \$, approuver la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture pour la présentation du Festival international Montréal en arts, et accorder une contribution de 15 000 \$ pour les années 2012 et 2013 pour un montant total de 30 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture pour la présentation du Festival international Montréal en arts;

D'accorder, à cette fin, des contributions de 15 000 \$ pour l'année 2012 et de 15 000 \$ pour l'année 2013;

D'affecter une somme de 30 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.09 CTA1110519041

---

### **CA11 240716**

**Accorder un contrat de 121 540,43 \$ à Telecon Inc pour le remplacement de l'éclairage de la Place Jean-Paul-Riopelle et autoriser une dépense maximale de 151 160,93 \$ (appel d'offres public VMP-11-021 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser une dépense maximale de 151 160,93 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'éclairage Place Jean-Paul-Riopelle (appel d'offres public VMP-11-021 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Telecon Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 121 540,43 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.10 1110225005

---

### **CA11 240717**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240718**

**Approuver la convention, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014 avec l'Association sportive et communautaire du Centre-sud inc., dans le cadre du Programme pas/sans ADO et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 68 091,09 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 68 091,09 \$ pour les années 2013 et 2014**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'approuver la convention, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. afin de réaliser le volet Génération Jeunesse du Programme pas/sans ADO;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 68 091,09 \$ pour l'année 2012;

De prévoir un montant de 68 091,09 \$ pour les années 2013 et 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.11 CTA1110173006

---

**CA11 240719**

**Approuver la convention, du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juin 2012, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal pour le programme Encadrement d'activités physiques et de loisirs pour l'hiver 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 14 813,80 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'approuver la convention, du 1<sup>er</sup> janvier au 22 juin 2012, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal d'une durée de six mois, pour le programme Encadrement d'activités physiques et de loisirs pour l'hiver 2012;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 14 813,80 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.12 CTA1113857003

---

### **CA11 240720**

#### **Modifier la résolution CA11 240135 afin de diminuer à 19 085 \$ la contribution au Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario**

Attendu que lors de la séance du 13 avril 2011, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA10 240135 accordant une contribution de 26 465 \$ au Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario pour l'animation et promotion estivale du secteur ouest de l'artère;

Attendu que le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario n'a pas réalisé certaines actions du projet pour lequel un soutien financier avait été accordé :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De modifier la résolution CA11 240135 afin de diminuer à 19 085 \$ la contribution au Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.13 CTA1110519009

---

### **CA11 240721**

**Approuver le renouvellement des conventions, pour l'année 2012, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter-McGill, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 000 \$ à chacun des organismes pour un montant total de 600 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'approuver le renouvellement des conventions, pour l'année 2012, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 000 \$ à chacun de ces organismes pour un montant total de 600 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.14 CTA1110345004

---

#### **CA11 240722**

**Approuver la convention avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Coupez le moteur! » et accepter une contribution maximale de 17 491 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'approuver la convention avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Coupez le moteur! »;

D'accepter une contribution maximale de 17 491 \$;

De déposer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.15 1110858034

---

#### **CA11 240723**

**Approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec la Corporation du centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes encadrement d'activités physiques et de loisirs, camps de jour, accueil, surveillance et exploitation ainsi que l'entretien, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 438 204,49 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 438 204,49 \$ pour les années 2013 et 2014**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'approuver la convention avec la Corporation du centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes encadrement d'activités physiques, de loisirs, camps de jour, accueil, surveillance, exploitation et entretien sanitaire;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2012 des contributions de 359 252,49 \$ pour les différents programmes et de 78 952 \$ pour l'entretien sanitaire, pour une contribution totale de 438 204,49 \$;

De prévoir pour les années 2013 et 2014 un montant de 438 204,49 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.16 CTA1114105004

---

#### **CA11 240724**

**Accorder un contrat, du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 15 octobre 2014, de 324 360,23 \$ à Paysagements Lumi-Vert Inc. pour l'entretien du parc de la Cité-du-Havre et autoriser une dépense maximale de 324 360,23 \$ (appel d'offres public VMP-11-024 - 6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser une dépense maximale de 324 360,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien du parc de la Cité-du-Havre pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 15 octobre 2014 (appel d'offres public VMP-11-024 – 6 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat de 324 360,23 \$, taxes incluses, à Paysagements Lumi-Vert Inc., plus bas soumissionnaire conforme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.17 CTA1114379020

---

#### **CA11 240725**

**Modifier la résolution CA11 240574 afin d'augmenter à 86 987,63 \$ le contrat à Constructions Serbec inc. et diminuer les frais incidents à 2 278,50 \$**

Attendu la résolution CA11 240574 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 11 octobre 2011 accordant un contrat à Constructions Serbec inc. pour la réfection des parapets et allèges de fenêtres au centre Jean-Claude-Malépart au montant de 77 873,63 \$;

Attendu qu'un montant de 11 392, 50 \$, taxes incluses, avait été prévu pour des frais incidents au projet :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De modifier la résolution CA11 240574 afin d'augmenter à 86 987,63 \$, taxes et contingences incluses, le contrat à Constructions Serbec inc. pour la réfection des parapets et allèges de fenêtres au centre Jean-Claude-Malépart;

De diminuer de 9 114 \$, taxes incluses, les frais incidents au projet de construction pour un total de 2 278,50 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.18 CTA1115288006

---

#### **CA11 240726**

#### **Modifier la résolution CA09 240560 afin d'augmenter à 49 200 \$ le contrat avec Remorquage Centre-Ville pour les postes de polices de quartier 12 et 20**

Attendu la résolution CA09 240560 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009 accordant un contrat de 29 200 \$ à Remorquage Centre-Ville pour le remorquage des véhicules abandonnés ou stationnés devant les entrées charretières :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

Modifier la résolution CA09 240560 afin d'augmenter à 49 200 \$ le contrat avec Remorquage Centre-Ville pour les postes de polices de quartier 12 et 20;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.19 CTA1094657014

---

**CA11 240727**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 8 750 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, à la demande du maire Gérald Tremblay, et à même le budget de fonctionnement, des contributions pour un montant total de 8 750 \$ aux organismes :

- 1 000 \$ à Sac à dos;
- 250 \$ à l'Association des locataires de la Maison Marguerite Bourgeois;
- 1 000 \$ à Les Chemins du Soleil;
- 1 500 \$ à Le centre Jean-Claude Malépart;
- 250 \$ à La Fondation des Auberges du cœur;
- 1 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud;
- 1 000 \$ à l'Interaction du quartier Peter-McGill;
- 250 \$ au Centre de soir Denise-Massé;
- 1 000 \$ au Cercle de paix;
- 1 000 \$ au Nouveau théâtre Expérimental;

D'imputer cette dépense de 8 750 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.20 CTA1114206063

---

**CA11 240728**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.29.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240729**

**Accorder un contrat, pour une durée de 3 ans, de 238 734,10 \$ à Go Cube inc. (9176-7277 Québec inc.) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs et autoriser une dépense maximale de 238 734,10 \$ (appel d'offres public VMP-11-025 - seul soumissionnaire)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense maximale de 238 734,10 \$, taxes incluses, pour le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédure d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-11-025 – 1 seul soumissionnaire);

D'accorder à cette fin un contrat à Go Cube, pour une durée de 3 ans, inc. (9176-7277 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 238 734,10 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.  
Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.21 CTA1114657007

---

**CA11 240730**

**Accorder un contrat au prix unitaire de 125 \$/h à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs et de 65 \$/h à Excavation R. Lécuyer et Fils Inc. pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, et autoriser une dépense maximale de 858 898,95 \$ (appel d'offres public VMP-11-027 - 6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser, sur une période de 3 ans, soit du 15 décembre 2011 au 31 mars 2014, une dépense totale approximative de 858 898,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la location de 5 tracteurs-chargeurs et la location d'une rétrocaveuse, les 2 contrats comprenant opérateurs, entretien et accessoires;

D'accorder, à cette fin, les contrats suivants :

- contrat de location de 5 tracteurs-chargeurs à Transport D.M. Choquette au prix unitaire de 125 \$/h chaque tracteur;
- contrat de location d'une rétrocaveuse à Excavation R. Lécuyer et Fils Inc. au prix unitaire de 65 \$/h;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.22 CTA1114379022

---

### **CA11 240731**

**Accorder des contrats au prix unitaire de 60 \$/h à M. J Contach Enr., de 65 \$/h à S.R. Maximum. et de 80 \$/h à Entreprises mobiles Inc. pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2011-2012, 212-2013 et 2013-2014 et autoriser une dépense maximale de 197 836,28 \$ (appel d'offres public VMP-11-026 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser, sur une période de 3 ans, soit du 15 décembre 2011 au 31 mars 2014, une dépense totale approximative de 197 836,28 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2011-2012, 212-2013 et 2013-2014 (appel d'offres public VMP-11-026 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, les contrats suivants :

- M.J Contach Enr. au prix unitaire de 60 \$/h;
- S.R. Maximum au prix unitaire de 65 \$/h;
- Entreprises mobiles inc. au prix unitaire de 80 \$/h;

D'autoriser l'ajustement de la base budgétaire en fonction de l'indice des prix à la consommation à partir du 2<sup>e</sup> hiver et en fonction du prix du carburant à la fin de chaque hiver;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.23 CTA1114379021

---

### **CA11 240732**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 5 000 \$ au Conseil québécois des gais et lesbiennes pour l'édition 2011 du Gala Arc-en-ciel**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 5 000 \$ au Conseil québécois des gais et lesbiennes pour l'édition 2011 du Gala Arc-en-ciel;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.24 CTA1110141028

---

### CA11 240733

**Autoriser une affectation de surplus de 9 547,52 \$, approuver le renouvellement de la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014 avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la gestion et l'opération d'installations aquatiques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 125 000 \$ pour l'année 2011, une contribution de 309 547,52 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 309 547,52 \$ pour l'année 2013 et de 180 569,41 \$ pour l'année 2014**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver le renouvellement de la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-sud pour la gestion et l'opération des installations aquatiques inc.;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement des contributions de 125 000 \$ pour l'année 2011 et de 300 000 \$ pour l'année 2012;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 9 547,52 \$ pour l'année 2012;

D'affecter une somme de 9 547,52 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

De prévoir un montant de 309 547,52 \$ pour l'année 2013 et de 180 569,41 \$ pour l'année 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.25 CTA1114282011

---

**CA11 240734**

**Autoriser une affectation de surplus de 25 000 \$, approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud dans le cadre des programmes Accueil, surveillance et exploitation, Encadrement d'activités physiques et de loisirs, Entretien sanitaire et Camp de jour et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 448 913,70 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 448 913,70 \$ pour les années 2013 et 2014**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour les programmes Accueil, surveillance et exploitation, Encadrement d'activités physiques et de loisirs, Entretien sanitaire et Camp de jour;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement une contribution de 423 913,70 \$;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'affecter une somme de 25 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

De prévoir un montant de 448 913,70 \$ pour les années 2013 et 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.26 CTA1114282012

---

**CA11 240735**

**Autoriser une affectation de surplus de 15 421 \$, approuver la convention, du 23 janvier au 22 juin 2012, avec l'Association les Chemins du Soleil pour un projet d'intervention de milieu à Faubourg Québec et accorder une contribution de 15 421 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention, pour la période du 23 janvier au 22 juin 2012, avec l'Association les Chemins du Soleil dans le cadre d'un projet d'intervention de milieu à Faubourg Québec;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 421 \$;

D'affecter une somme de 15 421 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.27 CTA1114282010

---

#### **CA11 240736**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 500 \$ à l'organisme L'itinéraire**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, à la demande du maire Gérald Tremblay, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 1 500 \$ à l'organisme L'itinéraire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.  
Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.28 CTA1110141029

---

#### **CA11 240737**

**Autoriser une affectation de surplus de 20 000 \$, approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour l'installation de décorations pour la période hivernale et accorder une contribution de 20 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour l'installation de décorations pour la période hivernale;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'affecter une somme de 20 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.29 CTA1110519042

---

### **CA11 240738**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

### **CA11 240739**

#### **Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.01 1114206059

---

### **CA11 240740**

#### **Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2011**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.02 1114206058

---

### **CA11 240741**

**Autoriser une affectation de surplus de 75 000 \$ afin de couvrir les dépenses reliées à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'affecter une somme de 75 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement afin de couvrir les dépenses reliées à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.03 CTA1113747002

---

### **CA11 240742**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240743**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-170 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.01 1110519034

---

**CA11 240744**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-171 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.02 1110519035

---

**CA11 240745**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-172 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.03 1110519036

---

**CA11 240746**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-173 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.04 1110519037

---

**CA11 240747**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-164 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de se conformer à la réalité administrative.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.05 1110141025

---

**CA11 240748**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation et le Règlement sur la démolition d'immeubles pour éliminer la référence à un numéro de règlement périmé - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

Adopter le règlement CA-24-163 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107) afin de remplacer la référence au Règlement sur les tarifs.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.06 1114400081

---

**CA11 240749**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin de permettre, par ordonnance, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa de l'article 45 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-165 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de permettre, par ordonnance, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa de l'article 45.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.07 1110856015

---

**CA11 240750**

**Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment commercial de 2 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel avec rez-de-chaussée commercial de 12 étages et construction hors toit, situé au 711, rue de la Commune Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 711, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 10, 21, 381 et 621 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 6.2 du Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur la portion nord du quadrilatère délimité par les rues Queen, Wellington, King et de la Commune, dans le faubourg des Récollets (99-270 et son amendement), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial de 2 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 40 m pour 12 étages avec construction hors toit ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur de 47 unités en sous-sol, et ce, en dérogation à la hauteur maximale en mètres prescrite, à la hauteur maximale d'une construction hors toit abritant des équipements mécaniques et au retrait minimal prescrit à partir d'une façade, à la présence d'un spa en cour avant sur une toiture, à la localisation de certaines unités de stationnement dans une voie d'accès permettant d'atteindre une autre unité de stationnement ainsi qu'à la construction en tréfonds à l'intérieur d'un espace libre exigé;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager détaillé des aménagements actuels ainsi que de ceux projetés pour l'espace libre, précisant les possibilités de reconstitution de ceux actuels, notamment quant à la possibilité d'y retransplanter les arbres actuels ou de replanter des arbres en considération de l'occupation du tréfonds et toute mesure escomptée permettant d'y parvenir;
- Ne pas clôturer l'espace libre de manière à entraver la circulation ou l'accès piéton de quelque manière que ce soit;
- Soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282, en ajoutant les critères suivants :
  - Assurer une répartition de la volumétrie ainsi qu'un traitement architectural adapté permettant de participer à l'harmonisation des gabarits du front bâti de la rue de la Commune à partir de la rue des Sœurs-Grises, tout en assurant une gradation des hauteurs construites vers l'ouest;
  - Favoriser l'ouverture du mur latéral du bâtiment projeté sur l'espace libre pour augmenter l'animation de cet espace urbain;
  - Intégrer adéquatement le traitement architectural de la construction hors toit au bâtiment, sa hauteur, son gabarit et sa localisation ne devant pas occasionner d'impacts visuels négatifs à partir de la rue;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.08  
pp. 227  
1114400089

---

## **CA11 240751**

### **Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-167 intitulé Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.09 1114371004

---

**CA11 240752**

**Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, visant un changement à la carte de l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle, le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des Sœurs de la Providence situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 14 novembre 2011, et qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 décembre 2011 sur ce projet de règlement :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De transmettre au conseil municipal, pour adoption, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour confirmer le changement d'usage d'un bâtiment conventuel sur le lot 1 424 427, correspondant au 1431, rue Fullum.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.10 1114400084

---

**CA11 240753**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240754**

**Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel d'un étage ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur maximale de trois étages et 10,69 m au 2385, rue Wurtele, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 novembre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour le bâtiment situé au 2385, rue Wurtele, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser la démolition du bâtiment résidentiel d'un étage existant et la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur maximale de trois étages et 10,69 m;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282, en ajoutant le critère suivant:
- Assurer un traitement soigné des murs mitoyens en préconisant l'utilisation d'une maçonnerie de briques d'argile, afin d'améliorer l'apparence des murs mitoyens surplombant les bâtiments adjacents;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.11  
pp. 213  
1114400054

---

**CA11 240755**

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté sur le lot 1 340 594 du côté ouest de l'avenue Union, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 novembre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour le lot 1 340 594 situé du côté ouest de l'avenue Union entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 34, 43, 55 et 59, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment, sis au 1155, rue University et prévoir dans l'agrandissement une occupation commerciale au rez-de-chaussée ainsi qu'une occupation résidentielle aux étages conformément aux plans numérotés ASK-003, ASK-004, ASK-104A, ASK-105, ASK-106, ASK-113, ASK-114, ASK-130, ASK-133 et A-201A à A-204A, réalisé par Karl Fischer, architecte et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) respecter un coefficient d'occupation du sol (COS) maximum de 12;
- b) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - le traitement architectural de la surhauteur doit favoriser une meilleure intégration architecturale des balcons en saillie;
  - la couleur et la texture de l'enveloppe du basilaire doivent être compatibles avec celles des édifices significatifs voisins;
  - les constructions hors toit doivent être traitées de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
- c) déposer une étude d'impacts éoliens incluant, le cas échéant, des mesures de mitigation;
- d) déposer à la Direction de l'évaluation foncière une demande de groupement des lots 1 340 593 et 1 340 594.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** Pierre Mainville  
François Robillard

40.12  
pp. 218  
1114400047

---

## CA11 240756

**Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés aux 692, 700 et 704, rue Saint-Jacques et la construction d'un complexe multifonctionnel sur l'ensemble de l'îlot délimité par les rues University, Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame/Place University St-Jacques, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 novembre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour le quadrilatère délimité par les rues University, Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 10, 55, 59 et 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) de démolir les bâtiments situés aux 692, 700 et 704, rue Saint-Jacques;
- c) d'ériger par phases un complexe immobilier multifonctionnel conformément aux plans numérotés 1 à 15, réalisés par Béïque, Legault, Thuot, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 6 octobre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter l'implantation et la volumétrie montrées aux plans mentionnés précédemment pour le basilaire;
- b) respecter des retraits d'alignement sur rue pour les volumes situés au-dessus du basilaire équivalant ou supérieur à ceux montrés aux plans mentionnés précédemment;
- c) respecter substantiellement l'implantation et la hauteur montrées aux plans mentionnés précédemment pour les volumes situés au-dessus du basilaire;
- d) intégrer au projet certains éléments architecturaux des édifices existants sur le site au moment de l'autorisation;
- e) privilégier des matériaux de revêtement de maçonnerie pour le basilaire, particulièrement pour les façades des rues Notre-Dame et Gauvin;
- f) localiser les balcons en retrait des principaux plans de façade sur rue;
- g) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
  - ii) la couleur et la texture de l'enveloppe du basilaire doivent être compatibles avec celles des édifices significatifs voisins;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) les toitures de l'édifice doivent, autant que possible, être végétalisées;

De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie irrévocable de 1 500 000 \$; celle-ci prendra fin le 61<sup>e</sup> jour suivant la réception par cette direction d'un avis d'expiration concernant la première phase de construction du complexe immobilier identifié aux plans mentionnés précédemment;

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** Pierre Mainville  
François Robillard

**CA11 240757**

**Adopter une résolution autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 novembre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour quadrilatère délimité par l'avenue des Canadiens et les rues Peel, Saint-Antoine et de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 38, 39, 39.1, 42, 43, 50, 55 et 61 du Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisir, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine, de la Montagne, De La Gauchetière et Peel (9381, modifié);
- b) d'ériger et d'occuper une tour conformément aux plans numérotés 2 à 18, réalisés par IBI DAA CHBA et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 6 octobre 2011;
- c) d'occuper ladite tour avec les usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en plus des usages indiqués aux plans mentionnés précédemment;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter un coefficient d'occupation du sol (COS) d'au plus 9,65 pour le quadrilatère visé par la présente autorisation;
- b) fragmenter le volume principal de la tour en respectant une différence de hauteur d'au moins 20 m entre le volume sud et le volume nord, tel que montré sur les plans mentionnés précédemment;
- c) moduler la tour avec une implantation et une volumétrie substantiellement conformes à celles montrées aux plans mentionnés précédemment;
- d) localiser les balcons en retrait des principaux plans de façade et leur dédier un linéaire de façade substantiellement conforme à celui montré aux plans mentionnés précédemment;
- e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
  - ii) la façade du stationnement étagé doit comporter des ouvertures et un traitement différencié afin de minimiser l'effet de masse et de mur aveugle caractéristique du Centre Bell adjacent;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) la conception de l'édifice doit, autant que possible, respecter des paramètres LEED;
- f) déposer une étude d'impacts éoliens incluant, le cas échéant, des mesures de mitigation;

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** Pierre Mainville  
François Robillard

40.14  
pp. 219  
1114400021

---

## CA11 240758

### **Adopter une résolution autorisant, pour le lot 1 424 705, l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment culturel à des fins résidentielles pour l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 14 novembre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 6 décembre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 1 424 705, dans le cadran sud-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Fullum, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper à des fins résidentielles et de transformer en conséquence l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, malgré les articles 58, 81, 85, 134, 370 et 600 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), conformément aux plans des pages 4 à 15 du document de présentation pour le projet particulier, le tout préparé par Archipel architecture et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) une demande de permis pour la réalisation du projet visé par la présente autorisation doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures à mettre en œuvre pour conserver et restaurer les composantes d'origine de l'enveloppe extérieure du presbytère assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation dans les règles de l'art;
- b) de soumettre dès la première demande de permis un plan d'ensemble d'aménagement paysager assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation;
- c) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- d) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) toutes les façades visibles de la voie publique doivent être traitées avec le même soin que les façades principales notamment quant aux choix des matériaux et aux ouvertures;
  - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

vi) l'aménagement paysager des espaces libres et des aires de détente extérieures doit privilégier les éléments végétaux.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.15  
pp. 224  
1114400073

---

### **CA11 240759**

**Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 10<sup>e</sup> partie, B) et édicter les ordonnances.**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programme d'événements sur le domaine public (saison 2011, 10<sup>e</sup> partie B) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 299 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 3), l'ordonnance P-1, o. 266 permettant la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.16 1110679022

---

### **CA11 240760**

**Adopter une résolution autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment conventuel à des fins commerciale et résidentielle, sur le lot 1 424 427 situé sur la rue Fullum, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 14 novembre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 6 décembre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 1 424 427 (Maison des Soeurs de la Providence), situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est, l'autorisation d'occuper à des fins résidentielles et commerciales et de transformer l'ancien couvent et ses dépendances, et ce, en dérogation aux articles 94, 134, 182, 609 et 610 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), conformément aux plans des pages 9 à 40 du document de présentation pour le projet particulier, le tout préparé par Éric Leblanc architecte et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 19 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) de soumettre dès la première demande de permis un plan d'ensemble d'aménagement paysager assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'assurer la réalisation;
- c) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- d) les usages projetés dans le bâtiment devront respecter la répartition des usages indiqués aux plans cités au point 1;
- e) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) toutes les façades visibles de la voie publique doivent être traitées avec le même soin que les façades principales notamment quant aux choix des matériaux et aux ouvertures;
  - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
  - vi) l'aménagement paysager des espaces libres et des aires de détente extérieures doit privilégier les éléments végétaux;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.17  
pp. 225  
1114400078

**Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté sur le lot 4 660 133 à l'intersection des rues Wellington et Duke, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 14 novembre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 6 décembre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 4 660 133, dans le cadran sud est de l'intersection des rues Duke et Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire et d'occuper, et ce, en dérogation à la résolution CA08 240226 et aux articles 10, 21 et 34 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), un bâtiment résidentiel et commercial au rez-de-chaussée projeté conformément au plans perspective et aux plans numérotés A-051, A101 à A103, A108, A116, A201 à A204, A301 et A302, le tout préparé par SID LEE architecture et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
  - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - iv) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.18  
pp. 222  
1114400009

---

**CA11 240762**

**Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2012 - Adoption**

Attendu que, le 14 novembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le règlement CA-24-169 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - Exercice financier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.19 1114766004

---

**CA11 240763**

**Autoriser l'usage « collège d'enseignement général et professionnel », dans l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est (Place Dupuis), en vertu de la procédure des usages conditionnels (cégep du Vieux-Montréal)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 240.1 de ce règlement, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel » dans l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.20 1114400044

---

**CA11 240764**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.26.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

### **CA11 240765**

#### **Autoriser la tenue des événements sur le domaine public (saison 2011, 6<sup>e</sup> partie, D) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programme d'événements sur le domaine public (saison 2011, 6<sup>e</sup> partie D) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 297 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 264 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.21 1111508008

---

### **CA11 240766**

#### **Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 8<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement identifié dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2011, 8<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon l'horaire spécifié;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 298 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 265 permettant la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.22 1112840036

---

### **CA11 240767**

**Autoriser la tenue de l'évènement « Noël dans Sainte-Marie » sur le terrain, à la sortie du métro Frontenac et sur le parvis de la maison de la culture Frontenac du 15 au 18 décembre 2011 et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'activité de nature commerciale « Noël dans Sainte-Marie » sur le terrain situé à la sortie du métro Frontenac et sur le parvis de la Maison de la culture Frontenac du 15 au 18 décembre 2011;

D'édicter, en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 267 permettant de vendre des articles promotionnelles, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le terrain situé à la sortie du métro Frontenac et sur le parvis de la Maison de la culture Frontenac, et ce, du 15 au 17 décembre 2011, de 12 h à 19 h et le 18 décembre 2011 de 12 h à 17 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 300 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le terrain situé à la sortie du métro Frontenac et sur le parvis de la Maison de la culture Frontenac, et ce, du 15 au 17 décembre 2011, de 12 h à 19 h et le 18 décembre 2011 de 12 h à 17 h.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.23 1110519040

---

### **CA11 240768**

**Adopter une résolution autorisant la démolition d'un édifice de trois étages sis au 57, rue Charlotte, et la construction d'un édifice résidentiel de six étages sur la tête d'îlot formé par le**

**côté sud de la rue Charlotte, entre les rues Saint-Dominique et Berger, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le terrain vacant formant la tête d'îlot situé du côté sud de la rue Charlotte, entre les rues Saint-Dominique et Berger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de démolir un édifice de trois étages sis au 57, rue Charlotte, et de construire, malgré des dérogations aux articles 9, 43 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un édifice résidentiel de 6 étages, substantiellement conforme aux plans préparés par Forme Studio, numérotés 10 à 19 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie, le 29 novembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- l'édifice ne devra pas dépasser 20 mètres de hauteur, excluant les constructions hors toit;
- le nombre de logement ne devra pas dépasser trente-six unités;
- le projet devra faire l'objet d'une révision architecturale;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de construction des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*

-----  
Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.24  
pp. 226  
1114400060

---

**CA11 240769**

**Autoriser l'usage « résidence de tourisme » pour le logement situé au sous-sol du bâtiment sis au 445, rue Saint-Paul Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels (résidence de tourisme La Maison Dumas)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 136, l'usage « résidence de tourisme » dans le logement situé au sous-sol du bâtiment sis au 445, rue Saint-Paul Est (résidence de tourisme La Maison Dumas).

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.25 1104400051

---

#### **CA11 240770**

#### **Édicter une ordonnance déterminant les limites de vitesse dans toutes les rues locales et les chemins publics de l'arrondissement de Ville-Marie incluant le parc Jean-Drapeau**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, article 3, paragraphe 9), l'ordonnance C-4.1, o. 90 fixant les limites de vitesse sur les rues locales et les chemins publics dans tout le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame de même qu'une portion de l'autoroute Bonaventure;

De transmettre l'ordonnance et le plan des limites de vitesse au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.26 1111007001

---

#### **CA11 240771**

#### **Adopter le Règlement sur les ventes de débarras - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du règlement sur les ventes de débarras.

40.27 1110858035

---

#### **CA11 240772**

#### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre, par ordonnance, l'installation d'enseignes publicitaires sur le domaine public - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) afin de permettre, par ordonnance, l'installation d'enseignes publicitaires sur le domaine public.

40.28 1110856016

---

**CA11 240773**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.29 à 40.32.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240774**

**Adopter un règlement portant sur l'occupation du domaine public sur la Plaine des jeux de la section Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau en vue de permettre la tenue du « Village des neiges » - Adoption**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le règlement CA-24-168 intitulé Règlement portant sur l'occupation du domaine public sur la Plaine des jeux de la section Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau en vue de permettre la tenue du « Village des neiges » du 6 janvier 2012 au 31 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.29 1110519039

---

**CA11 240775**

**Implanter un nouveau secteur SRRR # 147, nommé Chevalier-De Lorimier**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'implanter un nouveau secteur de stationnement réservé sur rue aux résidants, SRRR # 147 nommé Chevalier-De Lorimer, lequel sera compris entre l'avenue Malo au sud, la rue Sherbrooke au nord, l'avenue Papineau à l'ouest et la rue Fullum à l'est.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.30 1115353002

---

### **CA11 240776**

**Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 1486 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest, pour permettre la construction d'un bâtiment de 6 étages dans lequel sera aménagée une résidence pour étudiants, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 octobre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 6 décembre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), pour le bâtiment situé au 1486 à 1492, rue Sainte-Catherine Ouest, l'autorisation de démolir le bâtiment existant et pour la nouvelle construction de déroger aux articles 9, 26, 61 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la hauteur minimale prescrite en étages, à la hauteur maximale prescrite par règle d'insertion, à l'alignement de construction et aux usages autorisés,

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment situé au 1486, rue Sainte-Catherine Ouest doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à la réalisation du projet faisant l'objet de la présente demande;
- les travaux visés par la demande de permis de construction doivent se terminer dans les vingt-quatre (24) mois suivants la fin des travaux de démolition;
- la délivrance du certificat d'autorisation de démolition est conditionnelle au dépôt d'une garantie monétaire irrévocable équivalant au double de la valeur des taxes foncières prévues pour le programme

de réutilisation du sol dégagé au montant de 102 924 \$ émise par une institution financière. Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux ne sont pas exécutés, conformément à la présente autorisation. Elle est réalisable si les délais précités ne sont pas respectés;

- le maintien en vigueur de la garantie monétaire jusqu'à l'expiration des 60 jours suivants la date prévue de la réalisation complète du programme de réutilisation du sol dégagé et l'inclusion d'une disposition obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.31  
pp. 221  
1114400058

---

### **CA11 240777**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment à transformer à des fins résidentielles et commerciales, situé aux 366, rue Mayor, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement (édifice Albee)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 65 exemptant le propriétaire du bâtiment à transformer à des fins résidentielles et commerciales, situé au 366, rue Mayor, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement tel que l'exige le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.32 1114400091

---

### **CA11 240778**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir, pour étude et adoption, les articles 50.01 et 50.02.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240779**

**Congédier madame Jisca Vachon chauffeuse opératrice « B » à la Direction des travaux publics**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De congédier, rétroactivement au 10 novembre 2011, madame Jisca Vachon, chauffeuse opératrice « B » à la Direction des travaux publics, pour une infraction survenue le 11 octobre 2011 et pour l'historique de son dossier antérieur.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

50.01 1114196001

---

**CA11 240780**

**Approuver la nomination de madame Corinne Andrieu à titre de directrice d'arrondissement adjointe de Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la nomination de madame Corinne Andrieu à titre de Directrice d'arrondissement adjointe - Ville-Marie, et ce, pour un mandat d'une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

50.02 1113536006

---

**CA11 240781**

**Désigner un conseiller à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 juin 2012**

Il est proposé par Gérald Tremblay

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De désigner le conseiller Sammy Forcillo à titre de maire suppléant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

51.01 1110858033

---

**CA11 240782**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De réunir, pour étude et adoption, les articles 60.01 à 60.04.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240783**

**Prendre acte du dépôt du Plan local de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De prendre acte du dépôt du Plan local de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.01 1110141024

---

**CA11 240784**

**Prendre acte du dépôt du bilan des réalisations en matière de propreté**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De prendre acte du dépôt du Bilan des réalisations en matière de propreté de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.02 1110141021

---

**CA11 240785**

**Prendre acte du dépôt du bilan 2010-2011 des réalisations en matière de réfection routière**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De prendre acte du dépôt du bilan 2010-2011 des réalisations en matière de réfection routière.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.03 1110141026

---

**CA11 240786**

**Prendre acte du dépôt du Plan de promotion et de diffusion de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De prendre acte du dépôt du Plan de promotion et de diffusion de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.04 1110141027

---

**CA11 240787**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA11 240788**

**Appuyer le dépôt de la demande du cégep du Vieux-Montréal pour le projet de rénovation des installations et du système de la piscine du cégep, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase 2**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'appuyer le dépôt de la demande du cégep du Vieux-Montréal pour le projet de rénovation des installations et du système de la piscine du cégep, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase 2.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

70.01 1112100006

---

**CA11 240789**

**Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2012 :

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Adresse</b>	<b>District</b>
Mardi 7 février	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 6 mars	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 3 avril	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 8 mai	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte- des-Neiges	Peter-McGill
Mardi 12 juin	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 14 août	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mercredi 5 septembre	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est	Sainte-Marie
Mardi 2 octobre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 6 novembre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 4 décembre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

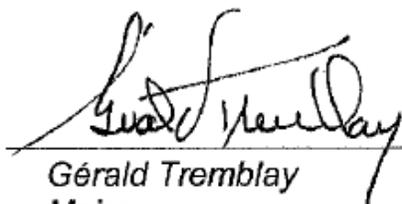
**Levée de la séance**

Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 7 février 2012 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 11.

70.03

---



Gérald Tremblay  
Maire



---

Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

---

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA12 240008  
lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2012*